

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-205

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de 18h06), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à 19h50), Mme MOTHEs, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (jusqu'à 19h30), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (à partir de 18h30), M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h06) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. ARCOUET (à partir de 19h50) ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; Mme LIOUSSE à Mme DUPREUILH (à partir de 19h30) ; Mme BROCARD à M. ETCHETO (jusqu'à 18h30) ; Mme HERRERA-LANDA à M. BERGE.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – Économie sociale et solidaire - Dispositif local d'accompagnement - Attribution d'une subvention pour la structuration d'un collectif d'associations oeuvrant aux Hauts de Sainte-Croix.

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) réalise une mission d'accompagnement collectif pour définir un projet de coopération entre 6 structures – Artotékafé, Atherbéa, Collectif des habitants, ESCM, Euskal babel, Graines de liberté, et Libreplume - oeuvrant pour l'animation locale du quartier des Hauts-de-Sainte-Croix.

Dans le cadre du programme de soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emploi, ces associations peuvent bénéficier d'une intervention d'un cabinet extérieur pour l'aide à la structuration.

La Ville est sollicitée pour venir co-financer aux côtés de Profession Sport & Loisirs 64, structure mandataire porteuse du DLA, le bailleur social Habitat Sud Atlantic et du GIP DSU de l'agglomération bayonnaise, la mission confiée au prestataire, Cabinet Ethik Up, pour, spécifiquement, la partie prestation de conseil de cet accompagnement. Le montant de la subvention attendue est de 1 200 €, correspondant à 20% du coût global de la mission.

Considérant l'intérêt pour la Ville de voir se structurer l'action dudit collectif, il est demandé au conseil municipal de valider la réalisation de cette mission d'accompagnement collectif et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention partenariale jointe en annexe.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services

**CONVENTION PARTENARIALE
POUR LA REALISATION D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DANS
LE CADRE DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT**

**« Structuration d'un collectif,
à travers la formalisation d'un projet de coopération »**

Quartier des Hauts de Sainte Croix, Bayonne.

Entre

→ **PROFESSION SPORT & LOISIRS 64,**

Structure mandataire porteur du Dispositif Local d'Accompagnement sur les Pyrénées atlantiques, représentée par Mr Jacques Duran, son Président,
Dont le siège social se trouve au Centre Nelson Paillou, 12 rue du Pr Garrigou Lagrange – 64000 Pau,

ci-après dénommé « le DLA »

→ **La Ville de Bayonne,**

Représenté par Mr le Maire Jean René ETCHEGARAY,
Dont le siège se trouve à Mairie de Bayonne, 1 avenue Maréchal Leclerc, 64100 Bayonne,

→ **Le GIP DSU de l'Agglomération Bayonnaise,**

Représenté par Mr MILLET BARBE, son Président,
Dont le siège se trouve au 7ter Esplanade Jouandin – 64100 Bayonne,

→ **Habitat Sud Atlantic,**

Représenté par Mr Benoît IWEINS, Responsable d'Agence des Hauts de Sainte Croix,
Dont le siège se trouve au 2 chemin Abbé Edouard Cestac – 64100 Bayonne,

ci-après dénommés « les partenaires co-financeurs »

Il a été convenu ce qui suit :



Dans le cadre du PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITES D'UTILITE SOCIALE CREATRICES D'EMPLOI défini dans la convention signée entre la DDTES des Pyrénées atlantiques, la Direction Régionale de la Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Fonds Social Européen et le DLA, il est convenu que les associations qui développent des ressources (marchandes ou non) aptes à pérenniser leur activité, confirmées dans cette démarche par un pré diagnostic réalisé par le DLA, peuvent bénéficier d'une intervention d'un cabinet extérieur sur des aspects insuffisamment maîtrisés par l'association.

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de financements, entre le DLA et les partenaires co-financeurs. d'un accompagnement collectif DLA pour des structures œuvrant sur le Quartier des Hauts de Sainte Croix à Bayonne.

En effet, les partenaires cités précédemment sont sollicités pour venir cofinancer la partie prestation conseil de cet accompagnement DLA spécifiquement.

Préambule

Conformément à leur mandat, Profession Sport & Loisirs 64, porteur du DLA des Pyrénées atlantiques, confie au prestataire **Cabinet Ethik Up**, une mission d'ingénierie en vue d'accompagner des structures œuvrant sur l'animation locale du quartier des Hauts de Sainte Croix à Bayonne : 6 associations et 1 structure publique (ESCM).

Article 1 : Objectifs de l'intervention

Suite au diagnostic de leur projet et du cahier des charges correspondant élaborés par le DLA, un accompagnement collectif est proposé aux bénéficiaires pour répondre aux besoins suivants (cf. Proposition d'accompagnement annexée à cette convention) :

Définir le projet de coopération :

- Avoir une entité reconnue pour coordonner les grandes animations sur le territoire
- Implication de l'ensemble des acteurs, pour maintenir et développer les synergies
- Etablir une gouvernance adaptée aux ambitions du projet de coopération
- Avoir une répartition interne à l'entité claire pour tous les acteurs

Le prestataire est chargé d'assurer cette mission en accompagnant les interlocuteurs désignés par le bénéficiaire pour une durée totale de **6 jours** ; elle s'achèvera au plus tard le **31 Décembre 2021**.



Article 2 : Modalités financières et Engagements des partenaires co-financeurs

Le coût de la mission, nous donne un montant global de 6 000€ TTC.
Soit 1000 € par jour.

L'accompagnement est pris en charge par le DLA, mandataire de la Banque des Territoires - Groupe Caisse des dépôts et consignations, de la DDTES des Pyrénées Atlantiques, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Fonds Social Européen les pilotes financeurs socles, auxquels s'associent d'autres financeurs pour cet accompagnement spécifique :

- la ville de Bayonne,
- le GIP DSU de l'agglomération bayonnaise,
- et le bailleur social Habitat Sud Atlantic,

Le DLA est gestionnaire des financements correspondant à ce mandat.

Voici la répartition des prises en charge financières par partenaire :

- Par le DLA 64, porté par PSL, à 50% (financeurs du DLA 64 : Etat, BdT – CDC, CR NA, CD 64, FSE), soit 3 000 €.
- Cofinancement de la ville de Bayonne à 20 %, soit 1 200 €
- Cofinancement du GIP DSU à 15 %, soit 900 €
- Cofinancement du Bailleur social à 15%, soit 900 €.

La signature de cette convention permettra à PSL 64 porteur du DLA, de facturer les montants cités précédemment auprès de chacune des structures signataires, et ainsi percevoir les sommes utiles au règlement final de la prestation conseil réalisée par le cabinet Ethik Up.

Fait à Pau, en trois exemplaires, le 20 Juillet 2021,

Pour le DLA,
PSL 64

Ville de Bayonne,

GIP DSU,

Habitat Sud Atlantic,

